

DOSSIER D'INSCRIPTION

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles
maître formateur

CAFIPEMF session 2025

Le dossier d'inscription est à renvoyer par mail à ce.cafipemf@ac-orleans-tours.fr pour le **vendredi 21 juin 2024 12h** au plus tard.

Textes de référence : > Décret 2021-548 du 4 mai 2021 ; Arrêté du 4 mai 2021 ; Circulaire n°2021 du 19 mai 2021

- Pièces à joindre :**
- ✓ pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport)
 - ✓ arrêté de titularisation
 - ✓ attestation de visite conseil + état des services (nouveaux candidats)
 - ✓ justificatif admissibilité : dernier relevé de notes ou attestation d'admissibilité le cas échéant

ETAT CIVIL

Civilité : NOM (naissance) : NOM d'usage:

Prénom : Date / lieu naissance : / / à Dépt :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse mèl : @ac-orleans-tours.fr

SITUATION PROFESSIONNELLE

Affectation actuelle : Cycle 1 Cycle 2 Cycle 3 Autre (préciser)

Directeur d'école : Oui Non | Conseiller pédagogique faisant fonction : Oui Non

Nom de l'établissement : Dépt :

Adresse établissement : Code Postal : Ville :

Numéro RNE (format «0000000Y»): Circonscription :



Nom d'usage :

Prénom :

CANDIDATURE

 Je certifie qu'il s'agit de ma première inscription au CAFIPEMF **Je présenterai donc deux épreuves en 2025 conformément à l'arrêté du 4 mai 2021.****Aménagement de l'épreuve 1** Je serai **directeur d'école ou conseiller pédagogique** faisant fonction en **septembre 2024**et **je souhaite** bénéficier de l'aménagement de l'épreuve n°1. **OU** Je serai **directeur d'école ou conseiller pédagogique** faisant fonction en **septembre 2024**et **je ne souhaite pas** bénéficier de l'aménagement de l'épreuve n°1**ATTENTION, en l'absence de choix (case cochée), vous ne pourrez prétendre à bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1.****SITUATIONS PARTICULIÈRES : dispense épreuve 1 ou conservation de note****Dispense de la première épreuve (valable jusqu'à la session 2025)** Je certifie que j'ai été admissible au CAFIPEMF à la session 2021.

Nombre de nouvelles tentatives depuis la session 2022 :

 1 tentative ÉPREUVE 2: Je suis dispensé(e) de la première épreuve pour une seconde tentative et me présente uniquement à la deuxième épreuve. **2 tentatives ÉPREUVE 2: Je ne plus prétendre à être dispensé(e) de la première épreuve, je me présente par conséquent aux deux épreuves.****Conservation de note (la session suivante uniquement)** Je suis non admis(e) au CAFIPEMF à la session 2024 et souhaite bénéficier de la conservation

de la note supérieure ou égale à 10 obtenue :

à l'épreuve 1

OU

à l'épreuve 2

ATTENTION, au-delà du 21 juin 2024, 12h, vous ne pourrez plus vous inscrire ni modifier votre inscription au CAFIPEMF 2025.

Fait à

le :

Signature candidat :